

# TOUTE LA RECTIFICATION

MAISON FONDÉE EN 1947

Société par Actions Simplifiée au Capital de 52.000 € – RCS Créteil 56 B 503 – SIRET 562 005 033 00021 – APE 2562B – TVA n° FR 08 562 005 033

136, rue de Verdun  
94500 Champigny sur Marne  
Tél. : 01 47 06 73 13  
Fax. : 01 48 81 51 07  
tlr @ toute-la-rectification.fr  
www.toute-la-rectification.fr



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent à toutes les livraisons, commandes et ventes de la société ; elles excluent toute application des conditions d'achat ou de commande de nos clients qui reconnaissent accepter sans réserve les présentes conditions.

2 – Sauf convention expresse, le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à retenue, pénalité, dommages et intérêts ou annulation de la commande, et notamment dans les cas suivants : a) les conditions de paiement n'ont pas été observées, b) force majeure ou évènement propre à retarder ou suspendre la livraison des marchandises. La mise à disposition des commandes en nos ateliers est assimilée à la livraison effective.

3 – Les marchandises, même convenues franco, voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier le bon état des marchandises au moment de leur livraison. En cas d'avaries ou de pertes, le client devra porter ses réserves précises et complètes sur le document de transport, et exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables.

4 – Le client devra vérifier les marchandises à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur les références, les quantités et la qualité des fournitures, ainsi que leur conformité à la commande.

5 – Les réclamations (à l'exception de tout litige de transport) devront être formulées par écrit dans les quinze jours à partir de la date de livraison. Toute réclamation non parvenue dans ce délai de 15 jours après la livraison ne sera pas prise en considération.

Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.

Les non-conformités devront être constatées par notre service qualité.

6 – Notre société n'acceptant d'autre responsabilité que de remplacer purement et simplement l'opération de rectification sur les pièces reconnues défectueuses ou non conformes : par nous-mêmes ; sans considération du prix des matières premières et des diverses opérations antérieures, et sans qu'il puisse y avoir lieu à un dédommagement d'aucune sorte.

Nous dégageons toute responsabilité pour l'ensemble des autres dommages directs ou indirects du fait de ses produits défectueux.

7 – Nos factures sont payables à Champigny au comptant ou par traites, après accord préalable.

Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même si elles ont donné lieu à la création de traites.

8 - Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement notamment), un refus de vente pourra lui être opposé à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant.

9 – En application de la loi, tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles donnera lieu de plein droit à une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliquée aux sommes restant dues en application du paragraphe précédent. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, conformément au code de commerce, sans qu'un rappel soit nécessaire.

10 – En cas de contestation ou de litige, le Tribunal de Créteil est seul compétent.